



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 74085

Texte de la question

M. Jean-Claude Beaulieu attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les interrogations suscitées par la loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées de février 2005 au sujet des sommes perçues grâce au fonds spécial d'invalidité. Ce fonds, qui finance les dépenses entraînées par l'attribution de l'allocation supplémentaire, peut bénéficier d'un droit à récupération des sommes versées mais l'incertitude règne quant à une éventuelle réforme. Il lui demande donc quelles sont les dispositions arrêtées en la matière dans le cadre de la mise en application du texte de février dernier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Beaulieu](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74085

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8886